Appel à projets “INNOVATION eurorégionale” 2022

Cahier des charges

[1. Objet 2](#_Toc96519891)

[2. Territoires éligibles 3](#_Toc96519892)

[3. Thématiques 4](#_Toc96519893)

[4. Bénéficiaires 4](#_Toc96519894)

[5. Montants et financement 5](#_Toc96519895)

[6. Dépôt et calendrier 6](#_Toc96519896)

[a. Calendrier de l’Appel à projets 6](#_Toc96519897)

[b. Candidature et documents 7](#_Toc96519898)

[c. Calendrier de réalisation 7](#_Toc96519899)

[7. Procédure d’instruction 7](#_Toc96519900)

[8. Critères de sélection 8](#_Toc96519901)

[9. Octroi des subventions et justificatifs 8](#_Toc96519902)

[a. Octroi des subventions 8](#_Toc96519903)

[b. Justification technique et financière 9](#_Toc96519904)

[10. Communication 9](#_Toc96519905)

[11. Informations et contacts 10](#_Toc96519906)

Le GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre est un Groupement Européen de  
Coopération Territoriale créé le 12 décembre 2011. Il vise à promouvoir le  
développement économique, social et culturel du territoire transfrontalier et eurorégional tout en favorisant les échanges en son sein.

Les Appels à projets de l’Eurorégion permettent un soutien financier pour promouvoir les actions de coopération entre partenaires situés sur les territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Communauté́ Autonome d’Euskadi et de la Communauté́ Forale de Navarre.

# Objet

Le présent document vise à définir les modalités de l’Appel à projets « Innovation Eurorégionale » 2022.

L’Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, à travers son Appel à projets transfrontalier dédié à l’Innovation Eurorégionale, soutient des projets et des acteurs dans des secteurs stratégiques et émergents de spécialisation intelligente communs aux trois territoires. L’objectif est de contribuer au développement d’une économie eurorégionale compétitive et numérique par la mise en œuvre de projets collaboratifs, basés sur la mise à profit des complémentarités et des synergies des trois territoires.

Cette procédure de soutien aux acteurs de la coopération entre les trois territoires est dotée d’une enveloppe **de 400 000 €.** La dotation globale de cet Appel à projets est inscrite au budget primitif du GECT pour l’année 2022.

L’Appel à projets a pour objet de soutenir des initiatives ayant un caractère véritablement trilatéral dès sa genèse avec **au moins un partenaire issu de chacun des territoires membres du GECT.**

# Territoires éligibles

Les partenaires issus des trois territoires de l’Eurorégion (Nouvelle-Aquitaine, Euskadi, Navarre) sont éligibles.

Une image contenant carte

Description générée automatiquement

D'autres partenaires situés en dehors des territoires éligibles peuvent faire partie du partenariat et seront considérés comme des partenaires associés, mais ils ne peuvent pas être bénéficiaires des subventions.

# Thématiques

Les thématiques de cet Appel à projets correspondent au deuxième axe de travail du Plan Stratégique de l’Eurorégion 2021-2027, « Développement innovant, compétitif, inclusif et durable » : <https://www.euroregion-naen.eu/wp-content/uploads/2019/12/PS_FRA_site_.pdf> . La stratégie eurorégionale a permis d'identifier 6 secteurs stratégiques qui convergent avec les stratégies de spécialisation intelligente (RIS4) des trois territoires, à savoir :

* Biosciences, santé, Silver Economy
* Fabrication avancée, aéronautique, mobilité électrique
* Industrie agroalimentaire, alimentation saine et durable
* Energies renouvelables
* Habitat durable, construction durable, forêt, bois
* Industries créatives et culturelles, Industrie audiovisuelle

Le GECT Nouvelle Aquitaine Euskadi Navarre souhaite aborder de manière transversale à travers cet appel à projets, d'un point de vue local et transfrontalier, le **développement compétitif et résilient** de l'Eurorégion dans le cadre de **la révolution numérique** par une **spécialisation intelligente** pour la **durabilité**, la génération de **connaissances** et d'**innovation** et l'engagement dans **l'économie circulaire.**

Cet Appel à projets repose sur une série d'éléments transversaux en cohérence avec les priorités européennes : le développement durable et le numérique.

Les projets constituant la continuité d'opérations qui ont été programmées lors des appels à projets antérieures devront inclure des éléments nouveaux sur au moins deux des aspects suivants :

* Partenariat
* Objectifs et résultats escomptés du projet
* Couverture territoriale

# Bénéficiaires

L’Appel à projets a pour objet de soutenir des initiatives ayant un caractère véritablement trilatéral, dès sa genèse et jusqu’à sa réalisation finale, avec **au moins un partenaire issu de chacun des territoires membres du GECT.**

Les bénéficiaires éligibles à l’Appel à projets sont des institutions dotées de personnalité juridique de caractère privé ou public (entreprises privées, organismes publics et organisations à but non lucratif), et/ou microentreprises implantées sur les territoires de la Région Nouvelle Aquitaine, de la Communauté Autonome d’Euskadi et de la Communauté Forale de Navarre.

Les bénéficiaires doivent avoir leur siège social ou domicile sur les territoires de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Communauté Autonome d’Euskadi et de la Communauté Forale de Navarre.

# Montants et financement

La dotation globale de cet Appel à projets est de 400 000 €.

Le montant maximal des subventions accordées par l’Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre au titre de l’Appel à projets peut atteindre 50 % du coût total du projet, **dans la limite de 75 000€ de subvention par projet présenté.**

Le projet devra être autofinancé au minimum à hauteur de 20 % du coût total du projet.

Un projet pourra bénéficier d’une aide issue de l’Appel à projets et d’une subvention du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, du Gouvernement Basque ou du Gouvernement de Navarre, ou de toutes ces administrations, conjointement, conformément aux dispositifs d’aide classique, dans les conditions suivantes :

* le cumul de ces aides (AAP innovation eurorégionale + subventions régionales) ne doit pas excéder 50 % du coût total du projet,
* la nature, les objectifs et le financement du projet justifient le cumul de ces aides.

**Les dépenses suivantes sont éligibles :**

* Frais de personnel
* Frais de déplacement, d’hébergement et de nourriture
* Frais de prestations externes
* Investissement en petits équipements de moins de 500 €

La période d’éligibilité des dépenses débute lors de la sélection du projet.

**Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles :**

* Frais de préparation du projet
* Frais généraux, de bureau et administratifs
* Dépenses basées sur les factures émises par les partenaires du projet entre eux
* Dépenses effectuées avant la date de sélection du projet
* Les impôts indirects (TVA), lorsqu'ils sont recouvrables ou indemnisables
* Investissements (hors investissements en petits équipements de moins de 500 €)
* Frais bancaires

Dans le cas des structures non assujetties à la TVA, la participation portera sur le coût total TTC. Le bénéficier devra présenter un document justificatif de non-récupération de la TVA.

La subvention sera en outre versée dans le respect du droit positif relative aux aides d’état et notamment le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020. Les entités bénéficiaires doivent remplir la déclaration de responsabilité annexée à l'appel à projets.

# Dépôt et calendrier

## Calendrier de l’Appel à projets

Le calendrier de cet Appel à projets est le suivant :

* La période de dépôt des candidatures sur le site web de l’Eurorégion ([www.euroregion-naen.eu](http://www.euroregion-naen.eu) ) est ouverte du 28 septembre au 3 novembre 2022, à 12h00. Les candidatures transmises le 3 novembre 2022 après 12h00 ne seront pas admises.
* La résolution de l'appel aura lieu dans les 3 mois suivant la clôture de l'appel à projets.

**Tout dossier incomplet bénéficiera d’un délai de complétude de 7 jours à compter de la notification.** Un fois ce délai écoulé sans présentation de la documentation demandée, le dossier sera automatiquement rejeté. **Aucun dossier non signé par tous les partenaires (acte d’engagement et plan de financement) au moment du dépôt ne pourra bénéficier du délai de complétude.**

## Candidature et documents

Les projets doivent être déposés de manière dématérialisée sur site Web de l'Eurorégion ([www.euroregion-naen.eu](http://www.euroregion-naen.eu)) en remplissant le formulaire électronique et en présentant les documents suivants :

* **Fiche projet**, dans les trois langues de travail de l’Eurorégion (basque, espagnol et français)
* **Acte d'engagement,** signé par tous les partenaires (signature électronique ou scannée).
* **Déclaration Responsable** : le candidat veillera, dans le respect des dispositions relatives au ‘’de minimis’’, à préciser, pour les trois derniers exercices, les subventions publiques perçues ou à percevoir, ainsi que déclaration de non-récupération de la TVA, si concerné.
* **Plan de financement**, signé par les partenaires (signature électronique ou scannée).

Un accusé de réception sous forme de message électronique, faisant foi, sera adressé à l’issue de la procédure d’enregistrement. Aucun dossier sur papier n'est recevable.

**Les documents devront être conservés dans leur forme originale et mis à disposition des agents de l’Eurorégion sur simple demande.**

Au cas où le projet serait sélectionné, les partenaires devront fournir des documents complémentaires :

* CIF ou SIRET
* RIB ou certificat de compte bancaire au format SEPA (IBAN, BIC) signé par l’autorité bancaire et daté de moins de 6 mois.

## Calendrier de réalisation

La durée du projet **ne pourra pas excéder 18 mois** à compter de la date de notification de la sélection. Les projets achevés avant la sélection ne seront pas considérés.

Les projets peuvent être lancés avant la date de sélection, cependant seules les dépenses effectuées à partir de cette date seront éligibles.

# Procédure d’instruction

L’instruction des dossiers présentés à l’Appel à projets se fait en différentes phases :

1. Phase de vérification des critères de recevabilité des projets et partenaires.
2. Phase d’instruction technique des dossiers par les équipes techniques des trois gouvernements membres de l’Eurorégion.
3. Sélection par le Bureau Exécutif de l’Eurorégion.

# Critères de sélection

Les critères utilisés pour la sélection des projets sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Pertinence du partenariat | **15 points** |
| Caractère innovant | **20 points** |
| Pertinence des thématiques, des objectifs et du plan d’actions du projet au regard de l’objet de l’appel à projets : faisabilité, calendrier de réalisation et budget | **25 points** |
| Diffusion et communication sur l’espace eurorégional | **10 points** |
| Dimension eurorégionale du projet et caractère transfrontalier | **25 points** |
| Pérennité, durabilité du projet et partenariat | **5 points** |
| *TOTAL* | **100 points** |

# Octroi des subventions eT justificatifs

## Octroi des subventions

Les subventions accordées sont des aides attribuées au titre de l’Appel à projets Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre. Elles sont réparties entre les partenaires, conformément au plan de financement global de l’opération, retenu par le Bureau du GECT et faisant l’objet de la convention d’attribution de l’aide.

Le Bureau de l’Eurorégion se réserve la possibilité d’ajuster les montants de la subvention afin qu’ils coïncident avec l’enveloppe financière allouée à l’appel à projets, tout en assurant leur viabilité et leur exécution, dans la limite de 15% de réduction du montant demandé.

Les paiements des subventions seront effectués au chef de file (tel que défini dans l’Acte d’Engagement) de la manière suivante :

* 40% de la subvention à la signature de la convention entre le GECT et le projet
* 60% de la subvention à la clôture du projet.
* Si le projet subventionné n'est pas entièrement réalisé, le paiement de la subvention accordée est réduit au prorata du montant effectivement réalisé et justifié.

Le chef de file s’engage à procéder au reversement des parts revenant à ses éventuels partenaires conformément à la répartition établie lors de la présentation du dossier.

## Justification technique et financière

Les bénéficiaires des subventions accordées devront fournir l'ensemble des pièces justificatives énumérées dans la convention, à savoir :

* **Rapport technique** selon le modèle fourni par le GECT, à la clôture du projet.
* **Rapport financier** selon le modèle fourni par le GECT, à la clôture du projet.
* **Formulaire de capitalisation** fourni par le GECT à la clôture de projet.

Tous les documents devront être transmis de manière dématérialisée sur la plateforme fournie par le GECT.

Les bénéficiaires s’engagent aussi à faire état de l’avancement du projet de manière trimestrielle.

# Communication

L’obligation de publicité et de communication des éventuels partenaires participant au projet doit être respectée. A cet égard, le bénéficiaire de la subvention et ses partenaires doivent **obligatoirement** faire figurer les logos du GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre ainsi que la mention de cofinancement sur tout document ayant un lien direct avec le projet (carton d’invitation, lettre, affiche, page web, dépliant, plaquette…).

**Cette obligation s’applique à tous les documents d’information et de communication sur le projet, à tout événement organisé afin de le promouvoir auprès du public, lors de son lancement ou au cours de son exécution** : conférence de presse, séminaire, spectacle, représentation, conférence… S’il y a lieu, le logo du GECT Eurorégion Nouvelle Aquitaine Euskadi Navarre doit être présent sur le site du chef de file et de ses partenaires.

Le GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre devra être associée à tout événement organisé dans le cadre du projet. Chaque événement doit lui être notifié par une invitation écrite dans un délai raisonnable.

A l’issue du projet, le chef de file et ses éventuels partenaires pourront être sollicités pour participer à des évènements et/ou démarches de capitalisation de l’Appel à projets.

# Informations et contact

Il est possible de consulter les documents officiels de l’Appel à projets ainsi que les autres  
éléments importants pour la préparation d'une candidature sur le site web de l’Eurorégion [www.euroregion-naen.eu](http://www.euroregion-naen.eu) :

* Plan Stratégique de l’Eurorégion
* Guide du porteur de projets
* Formulaires, documents, guides et modèles nécessaires pour remplir la candidature.

L'Eurorégion ne peut pas garantir la validité des documents téléchargés à partir d'autres sites  
web.

**Vous pouvez contacter la personne en charge de l’Appel à projets à l’adresse suivante : leyre.azcona@euroregion-naen.eu**